

Assemblée générale de 2016 Rapport moral – Exercice 2015 – - présenté le 3 avril 2016 -

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 3 avril 2016 à l'hôtel – restaurant L'Estredelle à Pont du Château – Puy de Dôme.
Présents : 30 adhérents.

Première partie (interne à l'association)

Les points forts de 2015

Hors activités APS

L'année 2015 a été marquée sur notre bassin par :

- La réussite de la fraye de l'hiver 2014,
- 1177 saumons passés à Vichy ; ce chiffre encourageant doit être relativisé car il y avait beaucoup de saumons de deux étés de mer. Ceci étant associé avec une canicule estivale et un automne très peu arrosé, engendra une quasi absence de montaison en Octobre ;
- Un nombre de frayères, en novembre 2015, sur l'Allier entre POUTES et la confluence de L'Alagnon équivalent aux années 2012 et 2013. Du fait que la majorité des saumons étaient des deux ans de mer, la dépose d'œufs est moindre que 2012 ou 2013 ;
- Les indices d'abondance en tacons relevés en septembre 2015 sont corrects compte tenu des conditions climatiques décrites ci dessus ;
- Un réseau d'observateurs qui commencent à être actif : Luc, Chapeauroux, Monistrol, Langeac, Brioude, Alagnon, Issoire Clermont-Ferrand, Moulins, La Charité sur Loire et Tours.

Le déroulement des activités de l'APS en 2015

Voir le dossier ⇒ AG 2016 rapport d'activité de l'année 2015

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité des 30 membres présents

PERSPECTIVES D'AVENIR

De notre association :

- Enrichir notre équipe du CA par l'ajout de membres connaisseurs du comportement des poissons.
- Renforcement du réseau d'observateurs entre :
 - Nantes et le bec d'Allier ; prendra du temps ;
 - Entre Queuille et sa confluence de l'Allier sur la Sioule.
- Continuer notre action de démarches (groupe de pression) auprès des différents utilisateurs de l'eau afin de les sensibiliser à prendre des décisions constructives. La rivière doit être au service de tous et non uniquement aux céréaliers et aux producteurs d'électricité.
- Deux manifestations sont programmées pour 2016 sur la présentation du saumon : intervention avec une association : COLIBRI dans le Pilat (42520 Maclas).

Continuation écologique

- Un traitement des obstacles principaux situés entre Joze et Pont du Château : les problèmes sont essentiellement dus à l'enfoncement, de 1 à 3 mètres, du lit de la rivière. C'est une des conséquences des extractions passées, de granulats et de l'enrochement des berges ;
- L'avancement dans le projet d'amélioration de franchissement des poissons au barrage de Vieille Brioude ;
- des dispositifs fonctionnels de montaison des adultes et de dévalaison des smolts sur les barrages (essentiellement les microcentrales) de l'Allier, l'Alagnon et Sioule qui posent problème ;
- des procédures de réglages et de maintenance claires afin que les propriétaires de barrages soient autonomes et responsables de la fonctionnalité de chaque dispositif (de montaison et de dévalaison), insister sur les périodes d'activités des migrations. (Contribution APS au SAGE HAUT ALLIER)

Alevinage

- Une redéfinition de la zone refuge en amont de POUTES le plus rapidement possible. Cette zone est potentiellement très intéressante pour la production de juvéniles. Suite à la déconstruction du barrage à partir de 2017, les smolts pourront dévaler (d'Alleyras à Monistrol d'Allier) naturellement. Il serait très intéressant de déverser des alevins dans cette zone dès 2017, afin de valoriser son aménagement à partir de 2020.
- Un repeuplement de qualité et conséquent en alevins et via les incubateurs (œufs et alevins de souche autochtone), tant que nous avons un nombre de saumons inférieur à 2500 / 3000 au niveau de Vichy, application du principe de précaution.

Protection

- Que les Fédérations de Pêche et de Protection du milieu aquatique agissent pour faire cesser les comportements de certains pêcheurs de carnassiers.
- Le retour à la réglementation de l'arrêté Préfectoral de 1996 en ce qui concerne la pratique des Sports et Loisirs d'Eaux Vives sur l'Allier en amont de Vieille Brioude.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des 30 membres présents

BILAN FINANCIER

Voir le dossier ⇒ AG 2016 rapport financier de l'année 2015

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des 30 membres présents

Modification du bureau

Suite à la démission de Monsieur Norbert Larinier (trésorier) et de la demande de remplacement du poste de secrétaire par Monsieur Maurice Hilaire.

Il est proposé les modifications suivantes :

- Trésorier : Monsieur Pierre HAUTIER
- Trésorier adjoint : Monsieur Claude MARTIN
- Secrétaire : Jean-Luc Imbert
- Secrétaire adjoint : Michel GROLET

La modification du bureau est approuvée par l'ensemble des trente membres présents.

Les autres postes restent inchangées (voir ci-dessous) :

- Président : Louis SAUVADET
- Vice Présidents : Jean-Paul CUBIZOLLES, Jean-Paul PERREY

COMPTE RENDU DEUXIEME PARTIE Assemblée générale de 2016

Invités excusés : Monsieur Jean ALLARDI (AIDSA) – Madame Aurore BAISEZ (LOGRAMI) - Henri CARMIE (ONEMA de Clermont-Ferrand) – Madame Corinne FROST (SOS Loire Vivante) - Madame Véronique JOLY (DREAL Centre) - Monsieur Jean-Pierre VIGIER, député de la Haute Loire (circonscription de Brioude) –

Invités présents : Monsieur Antoine LARDON (Président de la Fédération des APPMA de la Haute-Loire) – Monsieur Patrick MARTIN (CNSS) – Monsieur Pierre METZGER (représentant de la Fédération des APPMA du Puy de Dôme) – Monsieur René VINZIO (maire de Pont du Château)

1 Continuité écologique

Un point sur les obstacles - présentation générale Louis SAUVADET, les points 1-3 1-4 et 1-5 ont été présentés par Jean-Jacques VALETTE, DTT43.

1-1 Chute de Luc : un arasement est prévu, accord général, l'étude est en cours ;

1-2 POUTES (COFIL) : en été 2016, le niveau de la retenue sera à sa cote de maintenance (soit environ moins 7 mètres) ; pendant 3 à 4 mois, une opération d'enlèvement des sédiments du lit principal de l'Allier sera effectué ; ces sédiments seront mis sur les rives et une opération de re - végétalisation sera faite.

1-3 Vieille Brioude : la société SHEM a présenté à l'ONEMA et la DTT43 un dossier de réalisation, l'étude a été confiée à la société ASCONIT.

En ce qui concerne :

- le dispositif de dévalaison : les grilles seront espacées de 2 cm, il y aura 3 échancrures et le débit proposé par SHEM pour le dispositif de dévalaison est de 500 l/s.
- la passe à poissons : les recommandations de SHEM n'ont pas été suivies par ASCONIT, l'étude est à reprendre.
- le débit réservé, SHEM propose 3 m³/s, ce débit représente 10 % du module de la rivière à Vieille Brioude, désaccord sur ce point. L'étude du débit minimum biologique (DMB) est incomplète. Actuellement le débit réservé est de 6 m³/s.
- l'augmentation de puissance : la demande de la société SHEM serait de 10 m³/s pour un droit fondé en titre de 6 m³/s.

1-4 La Bageasse : une demande a été faite pour une régularisation des débits réservés. La comcom du Brivadois devrait répondre. A noter que la passe à poissons rive droite est sensible aux variations de débit de la rivière, c'est un point à améliorer.

1-5 Chambon de Cerzat : réflexions en cours pour installation de grilles et d'un dispositif de dévalaison des smolts, la passe à poissons (et à kayaks) serait à améliorer.

1-6 Les Madeleines (DTT63) : une passe rustique en rive droite devrait être réalisée en été 2016.

1-7 Le seuil de l'autoroute A89 (Vinci) : chute de 1,6 mètres, l'aménagement consiste à abaisser cette chute de 80 cm et de faire une passe rustique sans menhir dans le prolongement des 2 piles de pont coté rive gauche.

D'après Monsieur HEURTEBISE, responsable de la biodiversité chez VINCI, les travaux seront effectués en 2017 suite à un problème de dossier.

1-8 Les Lorrains : nous avons rencontré VNF, ONEMA, DTT58 sur site pour un partage de points de vue en ce qui concerne les modalités du règlement d'eau. Echanges constructifs, l'APS suit ce dossier.

1-9 Senouire : le seuil de la Léproserie a été arasé, cet aménagement rendra à cet affluent une de ses fonctionnalités d'origine : être une rivière pépinière pour le saumon (capacité d'accueillir des géniteurs pendant la période de frai, et des tacons en été)

1-10 Alagnon : barrage de Chambezon dossier difficile en ce qui concerne une modification ou une nouvelle passe à poissons.

1-11 Sioule : des aménagements ont été réalisés au moulin de Brelant (voir photo). L'APS est insatisfaite en ce qui concerne l'aménagement de la rive droite. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'aménagement rive gauche (propriété privée). Des aménagements sont en cours au moulin de la ville à Saint-Pourçain.



Moulin de Brelant : embâcles en amont de la passe rustique en rive droite

2 Silures

Présentation Louis SAUVADET

Des informations tirées de l'étude de Madame Catherine BOISNEAU (Université de Tours) montre que les silures de plus de 1,2 mètres se nourrissent essentiellement de migrateurs (mulets, aloses et saumons), pour ceux qui ont des tailles supérieures à 1,8 mètres, 63 % de la nourriture consommée serait du saumon.

Position APS : Les rivières à migrateurs doivent être traitées à part, et des opérations de pêches de régularisation devraient être faites à proximité des points singuliers (proximité des passes à poissons ou seuils transversaux).

Antoine LARDON : La position de la Fédération Nationale de pêche est ambiguë sur ce sujet. Il existe trois études : une ALOSA de Madame Catherine BOISNEAU, une de l'ONEMA sur le Lot (pas de grands migrateurs) et une troisième qui est une synthèse des deux premières.

3 Point sur le saumon en 2015 sur l'Allier

1177 saumons sont passés à Vichy en 2015, mais seulement 350 saumons de 3 étés de mer soit un peu moins de 30% ; les saumons de 3 étés de mer sont constitués pour les 2/3 de femelles.

La canicule de l'été 2015 (température de l'Allier : 23 degrés le 6 juillet à Langogne) a été un facteur négatif (mortalité des adultes et des tacons en aval de Langeac).

Le braconnage a aussi sévi.

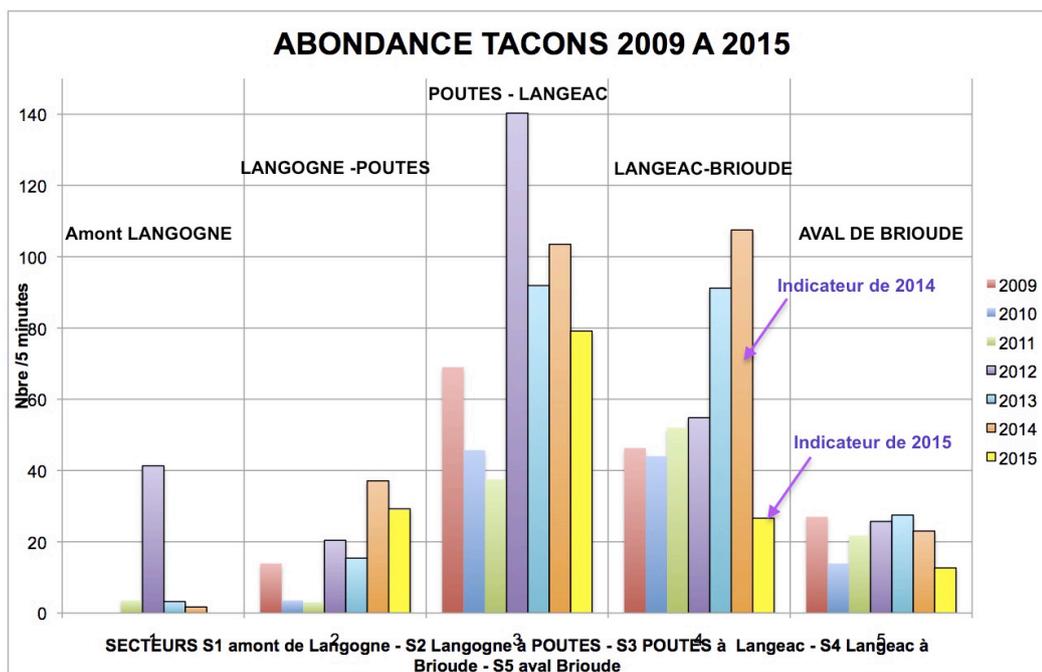
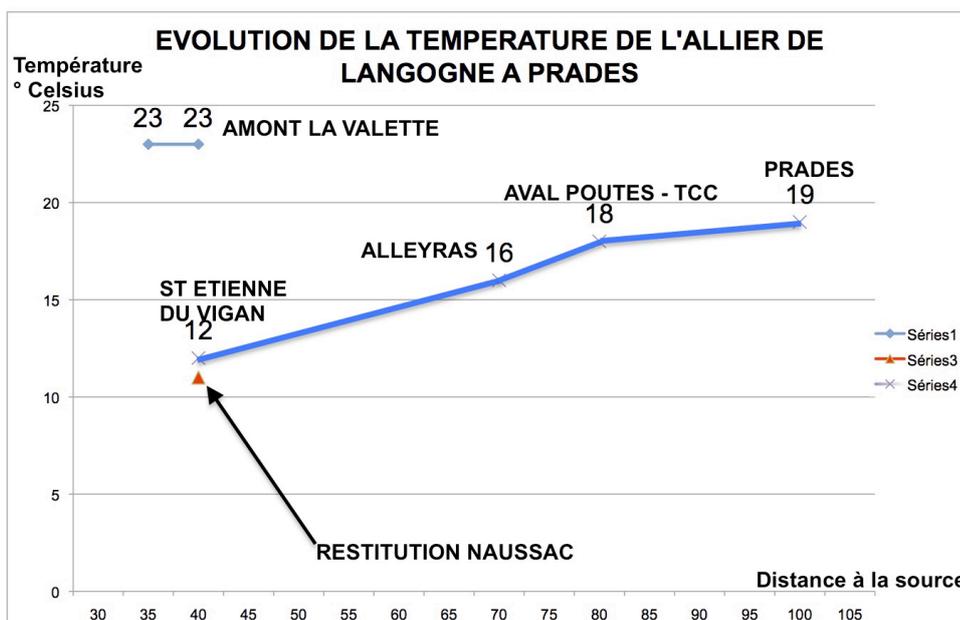
Conséquence : le nombre de frayères est du même ordre de grandeur que ceux de 2012 ou 2013, soit un peu plus de 300 frayères sur l'Allier (chiffre officiel). A ce jour LOGRAMI n'a pas communiqué sur le nombre de frayères comptabilisées sur la Sioule.

L'APS a recensé 268 frayères sur l'Allier et 31 sur l'Alagnon. Sachant que le tronçon amont d'Alleyras à Chapeauroux n'a pas été visité.

Sur les frayères en amont de Poutes nous avons vu, en majorité, des saumons de 2 ans de mer. Un seul couple de 3 ans de mer a été recensé.

Point sur l'abondance en tacons en 2015.

Tout d'abord notons l'impact positif des lâchures de Naussac cet été (voir tableaux). Ceci a préservé les tacons, au moins jusqu'à Langeac, en effet les indices, malgré les conditions climatiques, sont bons entre Saint Etienne du Vigan et Langeac.



4 Alevinage pour 2017-2019

Echanges avec Monsieur Patrick Martin (CNSS).

Patrick Martin a reçu le plan d'alevinage 2017-2019 (note l'APS n'a rien reçu) :

Les propositions

Allier : de 380 000 à 400 000 alevins (produits à partir de géniteurs sauvages) répartis en aval de Langeac

Sioule : 130 000 alevins (produits à partir de géniteurs sauvages)

Dore : 50 000 alevins (produits à partir de géniteurs sauvages)

Arroux : 70 000 alevins

Gartempe : 150 000 alevins et 12 000 smolts.

0 smolt pour l'Allier

Pour la DREAL c'est un plan à la hausse. Pour le CNSS c'est un plan à la baisse.

Au delà des chiffres, la consultation de la DREAL a permis de clarifier deux désaccords :

- le sens du mot valorisation.
- les propositions d'alevinage entre presque toutes les organisations de l'amont (Fédérations de pêche de Lozère et de la Haute-Loire, collectivités territoriales communes, SMAT, PNR, CLE, SOS Loire Vivante et APS) et les organisations de l'aval et institutionnelles (ONEMA, LOGRAMI, FNE, Fédérations de pêche de l'Allier et du Cantal, organisations du bassin de la Vienne).

Pour les organisations de l'aval et institutionnelles, l'objectif est atteint : le saumon de l'Allier est sauvé. D'après une modélisation (source INRA) le saumon de l'Allier ne risque pas de disparaître dans les vingt ans. La valorisation est patrimoniale.

Pour les organisations de l'amont, la valorisation a aussi un volet économique. Une population pérenne et l'ouverture de la pêche sont des objectifs à atteindre. L'objectif c'est d'avoir une population de plusieurs milliers de saumons (supérieur à 2000). Pour cela il faut aleviner sur des secteurs très productifs et en nombre : l'amont de Poutes est sous utilisé, compte tenu que les smolts pourront dévaler naturellement à partir de 2017, nous souhaitons des opérations de déversement dans cette zone dès 2017.

Problème : en amont de Langeac l'Allier est classée zone refuge dans le PLAGEPOMI, seul le COGEPOMI a le pouvoir de modifier le PLAGEPOMI. Le COGEPOMI se réunit deux fois par an. C'est un comité de 26 membres dont sa composition comprend : 3 fédérations de pêche (Haute-Loire, Allier et Loire-Atlantique), 4 représentants des pêcheurs professionnels en eau douce, 3 représentants des marins pêcheurs professionnels, 2 conseillers généraux, 2 conseillers régionaux, un propriétaire riverain, les autres représentants sont l'Etat (direction régional de l'environnement, DREAL et DTT (dont celle de la Haute-Loire).

Position CNSS (Patrick Martin) :

- un changement, en ce qui concerne l'alevinage, ne pourra se faire qu'après les élections de 2017. Il souhaite avoir comme interlocuteur un responsable au fait de la biodiversité.
- l'autre souci est de disposer d'assez de géniteurs sauvages pour fournir assez d'œufs et d'alevins, actuellement le nombre de femelles est de 56. Il demande 86 femelles pour répondre à la demande de « marché ».
- les jours et plages horaires de piégeage sont des contraintes fortes pour capturer le nombre de poissons nécessaires (60 % femelles et 40 % de mâles lors des captures).
- une analyse de la différence des taux de retours entre les smolts déversés dans la Gartempe et ceux déversés dans l'Allier serait instructive, en lieu et place d'autres études moins pertinentes.

- Déploire un risque du développement des études au détriment d'actions positives ou de résultats.

Position de la Fédération de pêche de la Haute-Loire (Antoine LARDON) :

- Logrami : les fédérations de pêche sont adhérentes. Il déplore le manque de réunion du CA, et son rôle dans la structure. LOGRAMI fonctionne comme un bureau d'études (budget 700 000 € environ). Le CA devrait décider des actions.
- Relation avec la Fédération Nationale de pêche : les relations se sont améliorées, le différent venait de la position de la Fédération Nationale qui prônait un effacement du barrage de POUTES. Sur place, tous les acteurs militaient pour un consensus à savoir l'aménagement.
- Pêche sportive : elle apporterait une dynamique positive dans la région (vallée de l'Allier), un préalable c'est d'avoir une population pérenne (ouverture à partir de XXXX saumons passés à Vichy).
- Les priorités sont la continuité écologique, l'habitat et l'adaptation par rapport au changement climatique (plus 1.8° C dans les 20 ans d'après les experts).
- Modélisation de l'INRA de prévision des futures montées de saumons dans l'Allier : ce modèle est un prototype pour la France, un seul modèle « tourne » c'est celui du bassin de la Foyle (Irlande).

Ouverture de la pêche

Des échanges entre tous les présents sur l'opportunité d'ouvrir la pêche, souhaitée par tous, ont permis de faire un déballage d'idées (ou remue méninges) :

- Conditions de l'ouverture de la pêche (seuil de déclenchement ou agir en « provocateur » ?)
- Conditions d'exercice de la pêche (saumons remis à l'eau ? certains sont réticents)
- Etre au bord de l'eau permet de recueillir beaucoup d'informations
- Effet mobilisateur de la population locale

Arrêtés Préfectoraux au sujet des Sports et Loisirs d'Eaux Vives (SLEV)

Présentation Louis SAUVADET

Suite à une action en justice, la Fédération Française de canoë-kayak et le comité régional de canoë-kayak d'Auvergne ont obtenu l'annulation des arrêtés Préfectoraux en ce qui concerne les activités de navigation sur l'Allier et la Loire supérieure le 17 décembre 2015.

Notre association, en janvier 2016, a demandé au Ministère et à la Préfecture de Haute Loire de faire appel.

Nous avons remis des éléments au Ministère et à la Préfecture de la Haute Loire qui a fait appel.

Nous souhaitons la même réglementation pour la rivière Allier dans les départements de Lozère et de Haute-Loire que celle qui était décrite dans l'arrêté N° DDT-SEF-2014-255 (signé du 28 août 2014). Les articles de l'arrêté N° DDT-SEF-2014-255 étaient les mêmes que ceux de l'arrêté N° D2-B1/96/301 en date du 16 septembre 1996 : changement dans la forme mais pas dans le fond.

Pont du Château

Monsieur René VINZIO, maire de Pont du Château, nous fait part d'une demande d'un dispositif (grappin) pour enlever les embâcles en amont de la passe rustique. Refus catégorique de sa part. La Mairie n'a pas à financer les erreurs de conception.

Mesure très bien comprise par l'APS.

Le Président remercie tous les invités et adhérents présents.

Le secrétaire
Jean-Luc IMBERT

Le Président
Louis SAUVADET